

BONNES NOUVELLES : UN CAMIONNEUR PREND UNE NOUVELLE ROUTE

Après avoir été frappé par un crochet capable de soulever sept tonnes et demie, c'est une vision de son bébé, qui n'était pas encore né, qui a fait Mario Doiron reprendre conscience. Il a subi une fracture du crâne lorsque le crochet est passé à travers la cabine du camion qu'il conduisait. L'accident est survenu le 3 février 2005 lorsque M. Doiron transférait un contenant de déchets roulier d'un camion à plate-forme à la plate-forme de son camion.

« Je pouvais voir mon épouse, Crystal, qui tenait un bébé. C'est à ce moment-là que je me suis réveillé », révèle M. Doiron. (Au moment de l'accident, son épouse était enceinte de trois mois de leur premier enfant.) M. Doiron ne savait toujours pas ce qui lui était arrivé. « Je pensais initialement qu'il s'agissait d'un anévrisme. Il faisait très froid dans le camion et je pouvais ressentir le vent. J'ai alors vu le verre brisé et le sang », a-t-il expliqué.

En plus d'avoir subi une fracture du crâne et des blessures au visage, M. Doiron a également été atteint d'une mobilité réduite au côté gauche.

Après un séjour d'une semaine à l'hôpital, il a entrepris une réadaptation physique à Miramichi, où il demeure. Le processus de réadaptation a pris trois mois et les progrès réalisés ont été limités. « J'étais en mauvais état et je marchais à l'aide d'une canne. De plus, j'avais des étourdissements épouvantables », a-t-il précisé. On l'a donc admis au Centre de rééducation professionnelle, à Grand Bay-Westfield. Il a reçu des traitements au sein du Programme de rétablissement pendant 13 semaines et demie auprès d'une équipe multidisciplinaire spécialisée en traumatismes crâniens.

« Les employés (du Centre) m'ont aidé à reprendre mes forces ainsi que la maîtrise de mon bras et de ma jambe. Ils n'ont cependant rien pu faire pour mes étourdissements. »

Après son congé, M. Doiron a essayé de reprendre son travail de camionneur dans le cadre de son programme de désensibilisation et de reprise graduelle du travail. « J'avais toujours voulu conduire des camions. J'aimais être sur la route; c'était presque comme être mon propre patron », a-t-il



Mario Doiron

déclaré. Malheureusement, c'était la fin de ses années comme camionneur. « Je l'ai essayé à quelques reprises, mais il y avait quelque chose qui n'allait pas bien dans ma tête. J'arrivais à un arrêt et on dirait que ma tête secouait ».

Étant donné que son employeur ne pouvait pas lui offrir une adaptation raisonnable, M. Doiron et son responsable de cas ont examiné d'autres possibilités d'emploi. M. Doiron a manifesté de l'intérêt pour une profession en plomberie, mais il ne pouvait pas grimper à des échelles en raison de ses problèmes d'équilibre. Son deuxième choix était la mécanique automobile. Il s'est inscrit au programme de mécanique de l'automobile, d'une durée d'un an, au campus de Bathurst du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick. Il a obtenu son diplôme avec mention : sa moyenne était de 89,2.

« M. Doiron était le client parfait. Il a pris une part active tout au long de son plan de réadaptation physique. C'est vraiment lui qui a rendu possible cette réalisation », a avoué son responsable de cas, Maurice St-Pierre. « Il était atteint de restrictions de travail, mais elles étaient moins graves que celles auxquelles on s'attendait au début de sa réclamation,

...suite en page 3

La campagne Pas de pitié remporte un prix

La campagne Pas de pitié de la CSSIAT a décroché la troisième place dans la catégorie des campagnes de communication externes du concours de communication de l'American Association of State Compensation Insurance Funds (AASCIF). Le prix a été remis à Big Sky, au Montana, au mois d'août. Il y avait 143 soumissions.

Le concours, qui a lieu chaque année, s'adresse aux fonds et aux commissions de l'ensemble du Canada et des États-Unis qui sont membres de l'AASCIF et qui ont communiqué un message en faisant preuve de professionnalisme, de créativité et d'ingéniosité. Un groupe de spécialistes des médias indépendants juge les soumissions.

« Nous sommes très heureux que notre campagne Pas de pitié ait été reconnue par l'AASCIF, soit l'association professionnelle la plus importante dans l'industrie de l'indemnisation des travailleurs », a indiqué le responsable des Services d'éducation et de consultation auprès des clients de la CSSIAT, Perley Brewer. « Et bien que c'est un honneur de recevoir un prix, la vraie récompense sera la réaction de nos jeunes face à la campagne. Si la campagne est une réussite auprès d'eux, attire leur attention et les fait réfléchir au sujet de la sécurité, c'est que nous avons atteint notre but. C'est vraiment la seule reconnaissance dont nous avons besoin », a-t-il affirmé.

...suite en page 2

DATE À RETENIR

27^e CONFÉRENCE ANNUELLE EN
MATIÈRE DE SANTÉ ET DE
SÉCURITÉ DE LA CSSIAT

Du 14 au 16 octobre 2007
Hôtel Delta Brunswick, Saint John NB
Voir la page 3 pour tous les détails.



PRIX : suite de la page 1

« Bien qu'aucune blessure ne soit acceptable, la perte d'une vie ou d'un membre l'est encore moins chez nos jeunes travailleurs, qui commencent à peine leur vie dans le monde du travail », a ajouté M. Brewer.

« La campagne repose sur un concept simple : les machines et les matériaux avec lesquels vous travaillez n'auront pas de pitié si vous sautez des étapes et prenez des raccourcis qui compromettent votre sécurité au travail », a expliqué la responsable des Communications de la CSSIAT, Mary Tucker. « Par conséquent, les jeunes devraient adopter la même approche pour ce qui est d'obtenir la formation, la surveillance et l'équipement de protection nécessaires pour effectuer leur travail en toute sécurité », a-t-elle souligné.

La campagne Pas de pitié a été lancée en mars en parallèle avec la tournée LES HÉROS de la fondation Sauve-qui-pense intitulée « La prévention, c'est génial! ». La CSSIAT, ainsi que le Bureau d'assurance du Canada et le New Brunswick Safety Council Inc. ont commandité la tournée, à laquelle près de 10 000 élèves ont participé. Après le spectacle, les élèves ont visionné la vidéo Pas de pitié, qui présente le nouveau site Web de SécuritéJeunesse de la CSSIAT. La campagne comprend d'autres composantes, notamment des cadeaux promotionnels portant le logo Pas de pitié, des trousseaux pour les enseignants et deux affiches. Les affiches démontrent les conséquences des blessures subies au travail dans les vidéos animées de la campagne.

Pour savoir ce qui a attiré l'attention des juges, vous pouvez aller à www.pasdepitie.ca. Vous serez ensuite redirigé vers le site de SécuritéJeunesse, à l'adresse www.youthsafe-securitejeunesse.ca. •

À LA COUR

Maple Leaf Homes a été inculpée en vertu de l'alinéa 9(1)a) de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* pour avoir omis de prendre les précautions raisonnables pour protéger la santé et la sécurité des salariés relativement à la conception et à l'usage sécuritaires d'un gabarit de plomberie (sans l'approbation d'un ingénieur). L'accusation a été portée contre l'entreprise après un accident qui a eu lieu le 21 août 2006 à son usine lorsqu'un gabarit de plomberie s'est renversé et a frappé un salarié. L'entreprise a plaidé coupable et a été condamnée à payer une amende de 4 000 \$, en plus d'un montant supplémentaire de 800 \$ payable en vertu de la *Loi sur les services aux victimes*.

Lorsque l'accident s'est produit, Maple Leaf Homes a pris des mesures rapidement. Elle a mené sa propre enquête minutieuse et a apporté les modifications nécessaires au gabarit. De plus, elle a envoyé ses surveillants pour qu'ils reçoivent une formation supplémentaire en matière de sécurité.

Un avocat pour l'entreprise a expliqué que les travaux de conception et de construction du gabarit ont été donnés en sous-traitance. L'entreprise avait présumé que les services d'un ingénieur faisaient partie du projet.

John Williams, un monteur de machinerie au service de Grand Lake Timber, a plaidé coupable à une accusation en vertu du paragraphe 239(5) du *Règlement général 91-191* établi en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Il a été condamné à payer une amende de 300 \$, en plus d'un montant supplémentaire de 60 \$ payable en vertu de la *Loi sur les services aux victimes*. L'accusation a été portée après qu'un accident est

survenu au cours duquel le bout de l'index droit du salarié a été amputé.

En tant que monteur de machinerie, M. Williams doit voir à ce que les machines à la scierie soient bien entretenues et réparées au besoin. Le 13 septembre, il se trouvait derrière une varlope lorsqu'il a entendu les têtes de coupe ralentir. Il a ouvert le panneau d'accès de la varlope afin de vérifier les courroies sans prendre les mesures nécessaires pour mettre la machine hors tension tel que la loi l'exige. (Il n'a même pas pris la mesure insuffisante d'aviser l'opérateur de la varlope qu'il allait vérifier la tension des courroies, ce qui aurait pu prévenir l'accident.) Lorsque les têtes de coupe se sont arrêtées, il s'est mis la main dans la machine pour vérifier la tension. L'opérateur ne savait pas que M. Williams s'y trouvait et la machine a été remise en marche. La main de M. Williams a été tirée dans la machine.

J.D. Irving, Limited a été inculpée d'une infraction au paragraphe 242(3) du *Règlement général 91-191* établi en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* pour avoir omis d'installer un dispositif de protection sur une scie à raboter à la scierie de Kedgwick. L'accusation découle d'un accident survenu au mois de novembre 2005. Un salarié a subi de graves blessures lorsqu'un morceau de bois a frappé son visage. Il a subi une fracture de Le Fort, c'est-à-dire une fracture horizontale à la base de la mâchoire inférieure, au-dessus du point le plus élevé des dents.

L'entreprise a plaidé coupable et a été condamnée à payer une amende de 5 000 \$, ainsi qu'un montant supplémentaire de 1 000 \$ en vertu de la *Loi sur les services aux victimes*. •

Profil d'un membre du conseil : Ron Hyson

Avec son expérience en construction et en fabrication, ainsi que ses 10 années d'expérience en ressources humaines et en sécurité, Ron Hyson sera sûrement un important atout pour le conseil d'administration de la CSSIAT. Il reconnaît les conséquences pénibles des blessures subies au travail. « J'ai déjà eu à faire face à des travailleurs blessés et à leur famille », explique M. Hyson. « Vous espérez ne jamais devoir téléphoner à un membre d'une famille à la suite d'une blessure grave. C'est très difficile du point de vue physique, mental et émotionnel », avoue-t-il.

C'est la raison pour laquelle il est si dévoué à son rôle de représentant des employeurs au sein

du conseil d'administration. M. Hyson, qui est vice-président aux Ressources humaines chez les Papiers Irving, a été nommé au conseil le 26 février. Les Manufacturiers et Exportateurs du Canada ont proposé sa nomination. Il a remplacé Fraser MacLeod, dont le mandat a pris fin le 25 février.

« Je suis très fier et heureux qu'on m'ait demandé de siéger au conseil et d'aider à atteindre un but qui se veut également celui de tous les employeurs, soit zéro accident », affirme M. Hyson. « Il faut d'abord commencer par changer la façon de penser des employeurs et des travailleurs. Il n'y a pas d'accident qu'on ne peut pas prévenir. Chaque

...suite en page 3

Ron Hyson : suite de la page 2

fois qu'un travailleur subit une blessure ou qu'il est victime d'un quasi-accident, nous devons essayer de comprendre ce qui est arrivé et prendre des mesures pour empêcher que cela ne se reproduise », explique-t-il.

M. Hyson est heureux de voir tout ce que la CSSIAT et son conseil ont accompli jusqu'à présent. « Je suis très impressionné par la gouvernance de la CSSIAT, c'est-à-dire les réalisations de la CSSIAT et de son conseil en matière de sécurité et de pleine capitalisation. Ils ont fait preuve d'une grande diligence pour assurer que les engagements continus sont satisfaits. La CSSIAT a de quoi être fière, et les gens du Nouveau-Brunswick sont bien servis. Cependant, il y a toujours place à l'amélioration », précise-t-il.

M. Hyson a hâte de voir les résultats de l'examen de la CSSIAT. Il prévoit qu'ils aideront à déterminer les endroits où il faut apporter des améliorations. « Je crois que les résultats seront assez positifs

et valideront le bon travail qui a été effectué. Ils permettront également d'assurer que nous travaillons aussi efficacement que possible, pour tous nos intervenants. »

M. Hyson a indiqué qu'il aimerait que la CSSIAT en fasse davantage par rapport à l'éducation des jeunes. « La CSSIAT a bien investi dans les écoles, mais vous ne pouvez jamais en faire assez dans ce domaine. Il importe d'atteindre les jeunes à un jeune âge. Ils sont la génération future de travailleurs, et leur santé et sécurité sont indispensables à la croissance et à la capacité d'adaptation de notre province. Il importe qu'ils comprennent les dangers liés au travail. »

M. Hyson aimerait également que la CSSIAT mette plus d'accent sur les petites entreprises, lesquelles n'ont pas suffisamment de ressources à consacrer aux communications internes, contrairement aux plus gros employeurs. « Nous devons travailler avec les plus petites entreprises pour améliorer leurs communications internes, et leur montrer que la santé et la sécurité peuvent leur permettre

Ron Hyson,
représentant des
employeurs



d'économiser de l'argent », indique-t-il.

Bien qu'il ait déjà travaillé avec des commissions des accidents du travail aux États-Unis et en Nouvelle-Écosse, M. Hyson avoue qu'il a beaucoup de choses à apprendre. « J'ai très hâte de terminer ma courbe d'apprentissage pour pouvoir me pencher sur la stratégie qui fait avancer les buts du conseil », ajoute-t-il.

M. Hyson demeure à Moncton avec son épouse, Sarah; leur fille de 15 mois, Cassidy; et leurs deux terriers Jack Russell. Il aime passer du temps avec sa famille au Parc national Fundy et jouer au golf. •

VIENT DE PARAÎTRE

Rapport annuel de la CSSIAT 2006

Rapport aux intervenants de la CSSIAT 2006

Centre de rééducation professionnelle – Programmes et services (Dépliant)

Les comités mixtes d'hygiène et de sécurité (revu et corrigé) (Livret)

Plan stratégique et évaluation des risques de la CSSIAT 2007-2012
Calendrier des ateliers de la CSSIAT 2008

Avis de danger-alerte

« Un travailleur est tué en réparant une pièce d'équipement »

« Un travailleur est grièvement blessé par l'explosion d'un pneu »

27^e conférence annuelle de la CSSIAT

Vous n'êtes pas inscrit à la 27^e conférence annuelle en matière de santé et de sécurité de la CSSIAT? Il n'est pas trop tard. La conférence se déroulera du 14 au 16 octobre, à l'hôtel Delta Brunswick, à Saint John.

Les ateliers de cette année sauront sûrement impressionner les délégués. Des spécialistes de l'industrie animeront plus de 20 ateliers qui porteront sur des sujets tels que les nouvelles modifications législatives touchant les comités mixtes d'hygiène et de sécurité; la campagne de tolérance zéro de la CSSIAT; l'abus d'alcool ou d'autres drogues; et les leçons retenues du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS). L'humoriste populaire du Canada atlantique, Bill Carr, saura faire rire les délégués à la réception d'ouverture, et Bob Lambert les fera danser dans leur siège au banquet de lundi. Nous rendrons hommage à des entreprises néo-brunswickoises qui ont amélioré leurs pratiques en matière de santé et de sécurité lors du déjeuner de remise des prix mardi matin et Duncan Hawthorne, président-directeur général

de Bruce Power, en Ontario, partagera sa vision d'une culture de sécurité aux lieux de travail lors de la séance plénière.

« Nous sommes très fiers d'accueillir la conférence. Nous recevons des commentaires très positifs des délégués, et ce, année après année. La conférence représente une initiative importante dans le cadre de notre vision, notamment des lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick », affirme la coprésidente de la conférence, Mary Tucker. « Nous sommes engagés à partager avec les employeurs et les travailleurs de la province des renseignements sur des sujets d'actualité qui ont trait à la santé et à la sécurité au travail, conformément à notre vision. »

Il s'agit d'un événement à ne pas manquer, et ce, du début à la fin. Inscrivez-vous en ligne dès aujourd'hui. Vous pouvez vous procurer un programme de la conférence à partir de notre site Web, à l'adresse www.wbscc.nb.ca, ou en téléphonant au 1 800 222-9775, poste 5660. •

Bonnes nouvelles : suite de la page 1

en grande partie grâce à son niveau élevé de participation », a-t-il ajouté.

M. Doiron voulait subvenir aux besoins de sa famille. Voilà pourquoi il a persévéré pendant sa réadaptation physique, ses études, sa douleur physique et l'incertitude face à un emploi futur. Ses efforts ont porté fruit : après avoir été sans emploi pendant deux ans et demi, il a commencé un emploi comme technicien chez J. H. Stewart Ltd., un magasin de vente au détail de motocyclettes, d'appareils électriques et de véhicules tout-terrain, situé à Miramichi.

« Je suis très reconnaissant de l'aide des employés de la CSSIAT. Ils ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour m'aider à me remettre de ma blessure. Je ne sais pas ce que j'aurais fait sans eux », a confié M. Doiron.

Et soit dit en passant, pour ce qui est du bébé qu'il a vu dans les bras de son épouse lorsqu'il était sans connaissance, il s'appelle Miguel et il a maintenant deux ans. •